

tialité et justice aux délibérations de cette assemblée législative.

Honorables messieurs, je vous remercie de la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder et je suis certain que nos délibérations pendant cette session seront caractérisées par l'harmonie, la bonne entente et les heureux résultats qui les ont toujours accompagnées dans le passé.

(Traduction.) Honorables sénateurs, je sais que plusieurs d'entre vous n'ont pu me suivre dans les quelques remarques que je viens de prononcer en français, ma langue maternelle. Néanmoins, je vous remercie sincèrement de l'attention que vous m'avez accordée. J'apprécie à sa valeur l'honneur qui m'a été fait quand on m'a invité à appuyer l'adresse en réponse au discours du trône. Je comprends que cet honneur s'adressait surtout à la race acadienne que j'ai l'avantage de représenter au Parlement.

L'honorable **RAOUL DANDURAND**: Honorables sénateurs, tous conviendront que le Gouvernement a fait un choix judicieux quand il a désigné l'honorable représentant de Boissevain (l'honorable M. Schaffner) et l'honorable représentant de Richibouctou (l'honorable M. Bourque) pour proposer et appuyer l'adresse. Rien, dans le fond ni dans la forme des discours de mes honorables collègues, ne pourrait soulever une seule objection. Nous devrions entendre ces deux honorables sénateurs plus souvent. Ils me plaisent fort, je l'avoue, et il serait à notre avantage qu'ils prennent plus souvent la parole.

Le discours du trône ne mentionne ni le départ de lord Willingdon ni la nomination de son successeur. Nous avons fort goûté la présence de lord et lady Willingdon au Canada. Ils représentaient Sa Majesté avec habileté, comme le feront leurs successeurs, j'en suis sûr. A mon sens, la dernière conférence impériale aurait offert une excellente occasion d'examiner la possibilité de modifier le titre que nous donnons au représentant du roi en notre pays. Le titre de Gouverneur général est fort ancien, et il convenait parfaitement, pendant une certaine époque. Tout comme autrefois le roi gouvernait l'Angleterre, ainsi le Gouverneur gouvernait réellement la colonie où il était envoyé. Mais le Gouverneur général d'un dominion ne gouverne plus; il est simplement le représentant direct du roi, qui lui non plus, ne gouverne plus la Grande-Bretagne. Il me semble donc logique, peut-être à cause de mon esprit latin, que, comme je l'ai déjà exposé dans cette enceinte, nous donnions au représentant de Sa Majesté un autre titre, celui de vice-roi.

L'hon. M. BOURQUE.

L'honorable M. DANIEL: Il est commandant en chef de notre armée et de notre flotte.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, mais il le serait encore, avec le titre de vice-roi du Canada.

J'ai lu attentivement l'exposé du programme du Gouvernement prononcé dans cette Chambre, la semaine dernière, par Son Excellence l'Administrateur. Je me suis aperçu qu'il y est surtout question de l'état économique du pays. Cela se conçoit, puisque tout Canadien se préoccupe de cette question. On convient, dans le discours du trône, qu'un état de choses commun au monde entier contribue au malaise que nous subissons, mais on ajoute que certains éléments antérieurs à la crise universelle ont accentué la misère de notre pays. Si l'on s'en rapporte au contexte, le Gouvernement veut dire par là que, jusqu'à l'an dernier, nos droits de douane n'étaient pas assez élevés. Je ne partage pas cet avis. Mon honorable ami de Boissevain (l'honorable M. Schaffner) a dit que le peuple s'est tourné vers le parti conservateur, comme il le fait toujours dans les époques de détresse. Je lui rappelle que le pays traversait un malaise intense en 1921, quand le gouvernement de l'époque décida de tenir des élections et le peuple, comme il en a l'habitude,—pour parler comme mon honorable ami,—s'est tourné vers le parti libéral pour obtenir du soulagement. On ne l'ignore pas, de 1922 à 1930, nous avions des droits de douane assez élevés, puisqu'ils dépassaient, dans l'ensemble, 25 p. 100. Comparez ces droits à ceux des pays avec qui nous faisons des échanges et vous conviendrez qu'ils étaient élevés. Mais ils étaient tempérés par le régime de la préférence britannique, qu'un gouvernement libéral avait établi en 1897; ils étaient tempérés aussi, en une large mesure, par nos nombreux pactes commerciaux.

Que s'est-il produit sous ce régime? Personne ne peut nier qu'en 1923 et dans les années qui ont suivi jusqu'en 1929, le pays a connu la prospérité. La statistique des échanges commerciaux l'indique. Il n'est besoin que de citer ces chiffres. En 1922, nos exportations ont atteint la somme de \$753,900,000; en 1929, elles étaient de \$1,388,800,000, soit près du double. Les industries de tous le pays prospéraient.

Mon honorable ami a lu une liste d'usines établies ou rouvertes depuis septembre. Qu'il consulte la statistique; il verra que des centaines d'établissements ont été établis, et d'autres, en aussi grand nombre, ont augmenté leur exploitation, entre 1922 et 1929. Je n'ai pas la statistique relative à ce sujet sous les yeux,